

Insertion annuaire GEPL - SAISON 2019

Etabli entre l'Asbl. Groupement Equestre de la Province de Liège (G.E.P.L),
Rue des Prémontrés 12, à 4000 Liège
BE 0473.841.139
ci-après désigné le groupement

et

.....
TVA
ci-après désigné l'entreprise

pour la saison 2019, dans les conditions ci-après, réparties sur 2 pages :

1. OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

L'entreprise s'engage à s'acquitter d'une facture de 150 € HTVA dès envoi du présent contrat

Le sponsor s'engage à fournir au groupement un logo digitalisé de son entreprise, un lien éventuel donnant accès à son site professionnel, les coordonnées de contact de son entreprises

2. OBLIGATIONS DU GROUPEMENT

2.1. – Site Internet

2.1.1. – Le groupement dispose d'un site internet de 10 Mo à l'adresse <http://www.gepl.net> dont la fréquentation actuelle moyenne est de 800 pages vues par jour. L'entreprise y disposera d'une insertion publicitaire dont les caractéristiques sont : Logo sur une page dédiée aux entreprises commerciales participantes ainsi qu'au moins un lien actif vers le site que l'entreprise propose

2.2. – Mention du partenariat à la signature du contrat, sur la Page Facebook du GEPL (3.200 membres)

3. DUREE DU PARTENARIAT

Le présent contrat de partenariat est conclu pour une saison de concours, prenant fin au 31 octobre 2019.

Fait à..... le

Pour l'entreprise,

Pour le G.E.P.L, B. IERACE Président